

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 2 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 2 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bertrand DUMAINE, Maire, en suite de convocation en date du 25 septembre 2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. DUMAINE, BRUNEL, DUBURE, GRARE, GUCHE, FÉVRIER, BATTEUR, BOULONGNE, CARON, DETOUT, DEVIGNE, SORET, TRIPLET, TRIQUET.

Monsieur José FÉVRIER est élu secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance,

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour par le rajout du point complémentaire suivant :

- ✓ Convention de mise à disposition d'un tracteur avec rigoleuse

Le Conseil Municipal approuve cette modification apportée à l'ordre du jour de la présente séance.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler quant au contenu du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 30 juin 2017.

Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents sans modification.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts au B.P. 2017 et donne lecture de la décision modificative correspondante.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	+ 11.250,00 €
	RECETTES	+ 11.250,00 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	- 54.592,00 €
	RECETTES	- 54.592,00 €

MODALITÉS DE RÉALISATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 18 décembre 2014, a décidé d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.).

Monsieur le Maire propose que les dispositions des primes et indemnités de la délibération en date du 18 décembre 2014, soient étendues aux agents non titulaires de droit privé de la collectivité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

BOURSE COMMUNALE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est accordé annuellement une bourse communale pour les jeunes de la commune fréquentant les établissements d'enseignement supérieur sur fourniture d'un certificat de scolarité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de maintenir à 100 € le montant de la bourse communale pour l'année scolaire 2017/2018 tel que fixé par délibération du 28 août 2008 et fixe la date limite pour déposer le certificat de scolarité au 31 décembre 2017.

CRÉDITS SCOLAIRES 2017-2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de fixer le montant des différents crédits à allouer pour l'année scolaire 2017/2018 à l'école primaire « Abel Lombard » regroupant les classes élémentaires et maternelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir à 55 € la somme à allouer par élève, selon la répartition suivante :
 - * Fournitures scolaires : 37,00 €
 - * Coopérative scolaire : 18,00 €

Les crédits sont prévus au BP 2017, le complément fera l'objet d'une décision modificative s'il y a lieu.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITIN DE L'ESPACE NAUTIQUE **« HELICEA »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les enfants des écoles bénéficient depuis le 14 septembre 2017 de l'enseignement de la natation à la piscine « HELICEA ».

Des créneaux horaires sont réservés chaque semaine jusqu'au 19 octobre 2017 inclus pour les enfants des classes CE1/CE2/CM1/CM2 de l'école primaire « Abel Lombard » et au cours du 1^{er} trimestre 2018 pour les enfants des classes de Grande section maternelle et CP.

La SNC HELICEA, gestionnaire de la piscine HELICEA, représentée par Monsieur Laurent ONEDA, gérant, a adressé la convention de mise à disposition de l'espace nautique « HELICEA » pour la période du 11 septembre 2017 au 20 octobre 2017. La redevance est fixée à 61,20 € par créneau et par classe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- accepte les propositions de la SNC HELICEA ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS – RAPPORT **D'ACTIVITÉS – COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a transmis, à la Mairie, le rapport d'activités 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de ce document.

DÉNOMINATION D'UN CHEMIN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité il y a lieu de procéder à la dénomination du chemin reliant le hameau de Quéhen au hameau d'Herquelingue.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de dénommer ce chemin « Chemin des deux Monts ».

ACHAT LICENCE IV

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la cessation d'activité commerciale de Monsieur et Madame DELATTRE depuis le 31 août dernier, la licence IV qu'ils détenaient est à vendre (commerce « Le Merle Blanc »).

Monsieur le Maire propose l'achat de cette licence au prix de trois mille cinq cents euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- donne son accord de principe pour l'achat de la licence IV au prix de trois mille cinq cents euros ;
- charge Monsieur le Maire de se rapprocher des vendeurs pour leur faire part de la proposition de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier après avoir pris connaissance du contenu du document.

EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES – ÉCOLE « ABEL LOMBARD » - CONTRAT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de passer un contrat d'entretien annuel pour la maintenance et l'exploitation de la chaufferie à l'école « Abel Lombard ».

Après avoir étudié les propositions faites, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE à l'unanimité de confier à l'entreprise « DALKIA » le contrat annuel d'un montant de 1.160,00 € hors taxes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la réalisation du projet de construction d'une nouvelle structure. Cette dernière permettrait d'offrir à la population, aux associations, aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs, au groupe scolaire « Abel Lombard », ainsi qu'au relais d'assistantes maternelles un équipement neuf et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Elle serait en partie dédiée à l'amélioration de la vie sociale et à la prévention de la perte d'autonomie et permettrait de mettre en place un projet en ce sens pour les aînés. Ce sera également un lieu dédié aux activités et aux échanges intergénérationnels. Elle devra donc être polyvalente, modulable.

Le coût de ce projet est estimé à 1 056 233,55 euros H.T.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter, à nouveau, auprès de l'État, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2018 afin de financer une partie de cet investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- donne un avis favorable à la réalisation de ce projet ;
- arrête les modalités de financement suivantes :

- montants estimatifs 1.056.233,55 € HT
 - D.E.T.R. – 25% 264.058,38 €
 - F.A.R.D.A. – équipement structurant – 18,94%.....200.000,00 €
 - Conseil Départemental – appel à projet20.000,00 €
Innovation territoriale 2017 – 1,89%
 - C.A.F. – 14,20 %..... 150.000,00 €
 - C.A.B. – Dotation de Solidarité Communautaire – 2,96%...31.273,01 €
 - Commune – 37,01%.....390.902,16 €
- **autorise** Monsieur le Maire à présenter, à nouveau, le dossier au titre de la D.E.T.R. pour l'année 2018 et à solliciter une subvention au taux de 25%.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION **D'UN TRACTEUR AVEC RIGOLEUSE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la signature d'une convention entre la commune d'Isques et celle d'Hesdigneul les Boulogne pour la mise à disposition, par la commune d'Isques, d'un tracteur muni d'une rigoleuse avec un chauffeur pour l'entretien des fossés.

Le coût horaire de cette prestation est fixé à 60 euros / heure, révisable chaque année.

La durée de la présente convention est fixée à un an à compter de sa date de signature. Elle pourra être prolongée, par tacite reconduction et par période successive d'une année sans toutefois dépasser 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** et **AUTORISE** la signature de la convention par Monsieur le Maire.

Séance levée à 23H00

NOMS PRÉNOMS	SIGNATURES
BATTEUR Christelle	
BOULONGNE Jean-Marie	
BRUNEL Nelly	
CARON Brigitte	
DETOUT Annette	
DEVIGNE Jean-Louis	
DUBURE Annick	
DUMAINE Bertrand	
FEVRIER José	
GRARE Sylvie	
GUCHE Patrick	
SORET Gaëlle	
TRIPLET Denis	
TRIQUET Bernard	